



Commune de Dax
AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE
Autorisation d'occupation du domaine public
Exploitation d'un petit train touristique dans le centre-ville de Dax

Contexte :

La ville de Dax, destination touristique au cœur du 1er pôle thermal de France, souhaite mettre en place un petit train routier touristique homologué dans le centre-ville afin de promouvoir les sites historiques, patrimoniaux, thermaux... via l'organisation de circuits touristiques.

Cadre réglementaire :

Code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L.2122-1 à L.2122-2 : publicité, procédure de sélection.

Autorisation d'occupation temporaire du domaine public :

- exploitation commerciale à compter du 1er mars 2020
- fonctionnement du service : du 1er mars au 31 décembre de chaque année
- durée de la convention : 7 ans
- redevance annuelle : 1250 € soit 125 €/mois
- lieu de remisage, non inclus dans le champ de cette ODP, sera à la charge du soumissionnaire

Pièces jointes (à télécharger sur www.dax.fr ou retirer au Pôle développement économique et commercial 26 rue Cazade, Dax) : règlement de la consultation, données sur l'activité thermale et touristique

Dossier de candidature :

date limite de dépôt des candidatures : 15 octobre 2019 -12h
Pour toute candidature par courrier, c'est la date de réception qui fera foi.

Offre à adresser à :

Mairie de Dax
Direction développement économique et commercial
BP 50344
40107 Dax Cedex

ou à l'adresse mail suivante : deveco@dax.fr

Pièces de candidature : le dossier de candidature comprend 3 volets : un dossier personnel, un dossier d'offre et un dossier financier (cf Règlement de consultation)

Critères de sélection :

Dossier personnel : 20%

Seront jugées à partir des documents demandés l'expérience professionnelle dans le domaine commercial et de transport de personnes, et la motivation du candidat.

Dossier d'offre : 40%

Seront jugés à partir des documents demandés les tarifs, le contenu de la visite, le concept, la politique commerciale, le positionnement vis-à-vis des publics ...

Dossier financier : 40%

Seront jugés à partir des documents demandés la viabilité économique du projet et le montant des investissements ainsi que la durée d'amortissement.